



## Règlement intérieur

### Compagnie des Archers de Saint Julien en Genevois

#### → Preamble :

Bonjour et bienvenue à la compagnie des Archers de Saint-Julien-en-Genevois.

Le tir à l'arc trouve ses racines dans les origines de l'humanité. Avant de devenir un sport, c'était un moyen de subsistance et de défense. Utilisant les principes simples de la force musculaire conjuguée à l'élasticité des branches de l'arc pour projeter la flèche, l'arc est d'abord une ARME. A ce titre notre pratique sportive doit respecter strictement des règles de sécurité - pour le bien être de chacun - auxquelles nous sommes tous soumis, avant, pendant et après le tir. La discipline et la rigueur sont les fondements de notre sport au même titre que la concentration et le respect.

Vous trouverez en annexe 2 exemplaires de ce règlement intérieur. Vous voudrez bien en signer un exemplaire que vous rendrez à un membre du bureau, marquant ainsi votre engagement à respecter et à faire respecter les règles qui permettront à chacun de pratiquer notre passion avec plaisir, dans le calme, le confort et en toute sécurité.

Jean-Pierre MEYNARD

Président de la Compagnie des Archers

#### LICENCES ET COTISATIONS

La Compagnie des Archers de Saint-Julien-en-Genevois est affiliée à la Fédération Française de Tir à l'Arc (F.F.T.A.). A ce titre, elle permet la pratique du tir à l'arc sportif de loisir et de compétition au niveau national.

Conformément aux dispositions fédérales, tout archer doit être **obligatoirement licencié auprès de la F.F.T.A.** La licence comprend également une assurance individuelle Responsabilité Civile.

**La licence est valable pour une année du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre. Si une licence est prise en cours d'année, son montant doit être réglé dans son intégralité (pas de rabais au pro rata).**

**Le montant annuel de la licence est fixé par la F.F.T.A.**

La présentation d'un **certificat médical** de non contre-indication de la pratique du tir à l'arc est **obligatoire** lors de l'inscription. Celle ci doit parvenir au club au plus tard après **la troisième séance** d'entraînement en début de saison.

La cotisation permet au club de subvenir financièrement à ses besoins (entretien et renouvellement du matériel, organisation des concours).

Son montant est fixé annuellement lors de l'Assemblée Générale du club.

Tout adhérent doit être à jour du paiement de sa licence et de sa cotisation **pour le 30 novembre au plus tard.**

☛ Passé ce délai, tout archer qui ne serait pas en règle pourra se voir refuser l'accès au pas de tir.

*Si une cotisation est versée en cours d'année, son montant sera calculé au prorata de la période depuis la date d'inscription jusqu'au 30 septembre suivant.*

*Si plusieurs membres d'une même famille sont inscrits au club, seule la cotisation la plus élevée est perçue en totalité. Les autres cotisations sont réduites de moitié.*

*Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée Générale du 24/10/2009, les cotisations des initiateurs permanents sont prises en charges par le club. (Voir PV AG 24/10/09 point 4)*

*Le ou les arbitres diplômés par la FFTA affiliés au club sont dispensés du paiement de leur licence moyennant la gratuité des prestations de ce(s) dernier(s) pour l'organisation et l'arbitrage des concours organisés par la Compagnie des Archers de St Julien.*

# CHARTRE DE L'ARCHER

## Les engagements de l'Archer :

- 1 - Le tir à l'arc est un sport qui utilise une arme. Il peut donc être dangereux pour les autres et pour moi-même. Je respecte donc toutes les consignes de sécurité qui m'ont été expliquées avant, pendant et après chaque séance de tir.
- 2 - Je respecte
  - ◆ Les adultes initiateurs bénévoles qui consacrent du temps pour me former et me permettent d'exercer mon sport dans les meilleures conditions.
  - ◆ Les autres archers et partenaires en obéissant aux règles de discipline et de silence pendant les tirs.
  - ◆ Les décisions de l'arbitre.
  - ◆ Le matériel, qu'il me soit personnel ou prêté par le club avant, pendant et après chaque séance de tir : montage, démontage et rangement du matériel.
  - ◆ Les installations mises à ma disposition : salle et terrain extérieur.
  - ◆ Les horaires d'entraînement et en cas d'absence ou d'empêchement, je préviens un adulte de l'encadrement au moins 24 h à l'avance, dans la mesure du possible.
- 3 - J'accepte toutes les conditions générales du règlement intérieur (disponible sur demande) et je connais les mesures disciplinaires qui pourraient être prises à mon encontre en cas de faute ou de non-respect de celui-ci.
- 4 - Je m'engage à adopter un comportement et une tenue correcte, digne du sport que je pratique, aussi bien pendant les cours qu'à l'occasion des concours auxquels je participe.
- 5 - Je m'engage à être à jour du paiement de ma licence FFTA et de ma cotisation au club dès la troisième séance d'entraînement.
- 6 - Je respecte la tenue du club qui est aussi l'image de mon sport à l'extérieur comme à l'intérieur.
- 7 - Je refuse toute forme de tricheries et de dopage.

## Les engagements des dirigeants et entraîneurs :

Ils doivent :

- ◆ Permettre à tous de tirer à l'arc dans les meilleures conditions (sécurité, matérielles ...)
- ◆ Sensibiliser les archers à l'esprit sportif
- ◆ Leur apprendre à respecter les règles et les décisions de l'arbitre
- ◆ Dédramatiser les échecs en expliquant que l'essentiel est de participer
- ◆ Respecter les entraîneurs et les participants
- ◆ Refuser et sanctionner tout acte de violence.

## Les engagements des parents :

Ils s'engagent à :

- ◆ Encourager leurs enfants même en cas d'échec
- ◆ Refuser toute forme de dopage
- ◆ Interdire toute forme de violence
- ◆ Applaudir les performances de tous
- ◆ Aider à faire respecter les règles et les consignes des entraîneurs
- ◆ Participer à la vie de la Compagnie.

Signature de l'archer :

Signature des Parents:

# CHARTRE DE L'ARCHER

## Les engagements de l'Archer :

- 1 - Le tir à l'arc est un sport qui utilise une arme. Il peut donc être dangereux pour les autres et pour moi-même. Je respecte donc toutes les consignes de sécurité qui m'ont été expliquées avant, pendant et après chaque séance de tir.
- 2 - Je respecte
  - ◆ Les adultes initiateurs bénévoles qui consacrent du temps pour me former et me permettent d'exercer mon sport dans les meilleures conditions.
  - ◆ Les autres archers et partenaires en obéissant aux règles de discipline et de silence pendant les tirs.
  - ◆ Les décisions de l'arbitre.
  - ◆ Le matériel, qu'il me soit personnel ou prêté par le club avant, pendant et après chaque séance de tir : montage, démontage et rangement du matériel.
  - ◆ Les installations mises à ma disposition : salle et terrain extérieur.
  - ◆ Les horaires d'entraînement et en cas d'absence ou d'empêchement, je préviens un adulte de l'encadrement au moins 24 h à l'avance, dans la mesure du possible.
- 3 - J'accepte toutes les conditions générales du règlement intérieur (disponible sur demande) et je connais les mesures disciplinaires qui pourraient être prises à mon encontre en cas de faute ou de non-respect de celui-ci.
- 4 - Je m'engage à adopter un comportement et une tenue correcte, digne du sport que je pratique, aussi bien pendant les cours qu'à l'occasion des concours auxquels je participe.
- 5 - Je m'engage à être à jour du paiement de ma licence FFTA et de ma cotisation au club dès la troisième séance d'entraînement.
- 6 - Je respecte la tenue du club qui est aussi l'image de mon sport à l'extérieur comme à l'intérieur.
- 7 - Je refuse toute forme de tricheries et de dopage.

## Les engagements des dirigeants et entraîneurs :

Ils doivent :

- ◆ Permettre à tous de tirer à l'arc dans les meilleures conditions (sécurité, matérielles ....)
- ◆ Sensibiliser les archers à l'esprit sportif
- ◆ Leur apprendre à respecter les règles et les décisions de l'arbitre
- ◆ Dédramatiser les échecs en expliquant que l'essentiel est de participer
- ◆ Respecter les entraîneurs et les participants
- ◆ Refuser et sanctionner tout acte de violence.

## Les engagements des parents :

Ils s'engagent à :

- ◆ Encourager leurs enfants même en cas d'échec
- ◆ Refuser toute forme de dopage
- ◆ Interdire toute forme de violence
- ◆ Applaudir les performances de tous
- ◆ Aider à faire respecter les règles et les consignes des entraîneurs
- ◆ Participer à la vie de la Compagnie.

Signature de l'archer :

Signature des Parents: